

05 août 2020

Rapport d'étape des Co-Administrateurs pour la période du 11 décembre 2019 au 10 juin 2020

Elite Insurance Company Limited (en Administration)

La Cour suprême de Gibraltar
Affaire n° 2019/COMP/002

Sommaire

Abréviations et définitions	3
Messages clés	6
Circonstances ayant conduit à notre nomination et à notre activité initiale	7
Progrès réalisés depuis notre nomination et prochaines étapes	9
Annexe A : Recettes et paiements	19
Annexe B : Dépenses	21
Annexe C : Mise à jour sur la rémunération	22
Annexe D : Frais préalables à la mise sous Administration	29
Annexe E : Autres informations	31

Vous trouverez de plus amples informations sur l'Administration à l'adresse suivante :
www.pwc.co.uk/elite-insurance

Abréviations et définitions

Le tableau suivant indique les abréviations et les termes d'insolvabilité qui peuvent être utilisés dans ce rapport :

Abréviation ou définition	Signification
Administration	L'Administration de Elite Insurance Company Limited
Co-Administrateurs/nous/notre	Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP
Armour	Armour Risk Management Limited (en tant qu'agent de liquidation d'Elite)
Armour Group	Armour Group Limited
ATE	Produit d'assurance a posteriori
CBLI	CBL Insurance Limited (en liquidation)
Cédants/créanciers de réassurance	Créanciers chirographaires non garantis dont les créances découlent du fait qu'ils sont titulaires de polices de réassurance émises par la Société
Société/Elite	Elite Insurance Company Limited (en Administration)
Cour	La Cour suprême de Gibraltar
Créanciers	Créanciers garantis, privilégiés et non garantis dans leur ensemble
DA ATE	Pouvoir délégué (« Delegated authority » ou DA) - Produit d'assurance a posteriori
Créanciers de l'assurance directe	Créanciers chirographaires non garantis dont les créances découlent de leur qualité d'assurés directs de la Société à l'exclusion des Cédants
DO	Une police d'assurance Dommage Ouvrage souscrite par les propriétaires français pour les défauts de construction
EY	Ernst & Young LLP
FSICR	Réglementation des services financiers (compagnies d'assurance) de 2020
FSCS	Régime de compensation des services financiers au Royaume-Uni
GAP	Protection garantie des actifs
GIA11	Loi sur l'insolvabilité de Gibraltar de 2011
GIR14	Règles d'insolvabilité de Gibraltar de 2014
GFSC	Commission des services financiers de Gibraltar
Gunnary	Gunnary Limited en tant qu'actionnaire à 100 % d'Elite.
HMRC	Recettes et Douanes de Sa Majesté
IPT	Taxe sur les primes d'assurance
Liquidation	Liquidation obligatoire et/ou liquidation volontaire des créanciers
Créanciers privilégiés	Les créanciers énumérés à l'article 2 de l'Annexe GIR14, concernant principalement les montants dus aux collaborateurs ou déduits de la rémunération des collaborateurs
Période	Ce rapport concerne la période du 11 décembre 2019 au 10 juin 2020

Propositions	Les propositions des Administrateurs pour l'Administration d'Elite en date du 9 février 2020
PwC	PricewaterhouseCoopers LLP et/ou PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar
RB ATE	Basé sur les taux (« Rate based ») - Produit d'assurance a posteriori
Créancier garanti	Un créancier avec une garantie pour sa dette
SIP	Déclaration des pratiques en matière d'insolvabilité. Les SIP sont délivrés aux praticiens de l'insolvabilité selon des procédures convenues entre les autorités de réglementation de l'insolvabilité. Les SIP définissent les principes et les principales normes de conformité que les praticiens de l'insolvabilité sont tenus de respecter
SIP 2	Déclaration des pratiques en matière d'insolvabilité 2 : Enquêtes menées par les titulaires d'une fonction dans les administrations et les liquidations insolubles
SIP 9	Déclaration des pratiques en matière d'insolvabilité 9 : Paiements aux titulaires d'une fonction en cas d'insolvabilité et à leurs associés
SIP 13	Déclaration des pratiques en matière d'insolvabilité 13 : Cession d'actifs à des parties liées dans le cadre d'une procédure d'insolvabilité
SoA	Bilan (« Statement of affairs »)
Créanciers non garantis	Les créanciers qui ne sont ni garantis ni privilégiés (y compris les créanciers en vertu d'un contrat d'assurance)
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée au Royaume-Uni

Le présent rapport a été préparé par Edgar Lavarello et Dan Schwarzmann en tant que Co-Administrateurs de la Société, dans le seul but de se conformer à leur obligation légale de faire rapport aux créanciers en vertu des GIA11 et GIR14 sur l'Administration, et à aucune autre fin. Il ne peut être invoqué par aucune autre personne, ni à aucune autre fin, ni dans aucun autre contexte.

Ce rapport n'a pas été préparé en vue d'être utilisé, et il n'est pas approprié pour être utilisé, pour informer toute décision d'investissement en relation avec la dette ou tout investissement financier dans la Société.

Les résultats estimés pour les créanciers inclus dans ce rapport ne sont qu'indicatifs et ne peuvent être considérés comme des recommandations quant au résultat réel pour les créanciers.

Il est fait référence dans ce rapport à des occasions où les Co-Administrateurs ont consulté des conseillers juridiques. Toutefois, les Co-Administrateurs n'ont pas l'intention de renoncer à un quelconque privilège dont eux-mêmes ou Elite disposent en matière de conseil juridique.

Toute personne choisissant de se fonder sur le Rapport d'étape à toute fin ou dans tout contexte autre que ceux prévus par la GIA11 et les GIR14 le fait à ses propres risques. Dans toute la mesure permise par la loi, les Co-Administrateurs n'assument aucune responsabilité à l'égard de ces personnes en ce qui concerne le présent Rapport d'étape.

Veuillez noter que vous devez lire ce rapport conjointement avec les propositions des Co-Administrateurs émises à l'intention des créanciers de la Société, qui peuvent être consultées à l'adresse www.pwc.co.uk/elite-insurance. Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans ce rapport et dans les annexes sont indiqués hors TVA.

Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP ont été nommés Co-Administrateurs par la Cour suprême de Gibraltar pour gérer les affaires, les activités et les biens de la Société. Les Co-Administrateurs agissent en tant qu'agents de la Société uniquement et sans responsabilité personnelle. Edgar Lavarello est autorisé par la GFSC à Gibraltar à agir en tant que praticien de l'insolvabilité (numéro de licence IP FSC 0001 IPA). Dan Schwarzmann est autorisé à agir en tant que praticien de l'insolvabilité par l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles (numéro de licence IP 8912). Les Co-Administrateurs sont liés par le Code de déontologie en matière d'insolvabilité qui peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.gov.uk/government/publications/insolvency-practitioner-code-of-ethics>

La Société est autorisée et réglementée par la GFSC. Siège social : c/o PricewaterhouseCoopers Limited, 327 Main St, GX11 1AA, Gibraltar. Les Co-Administrateurs peuvent agir en tant que Contrôleurs de données à caractère personnel tels que définis par le Règlement général sur la protection des données 2016/679 et toute législation anglaise et gibraltarienne applicable en matière de protection des données (le cas échéant), en fonction des activités de traitement spécifiques entreprises. PwC peut agir en tant que sous-traitant de données sur instruction des Co-Administrateurs. Les données à caractère personnel seront conservées en toute sécurité et traitées uniquement pour les questions relatives à la nomination des Co-Administrateurs. De plus amples informations sont disponibles dans la déclaration de confidentialité sur le site www.pwc.co.uk ou en contactant les Co-Administrateurs.

PricewaterhouseCoopers LLP est une société à responsabilité limitée enregistrée en Angleterre sous le numéro OC303525. Le siège social de PricewaterhouseCoopers LLP est 1 Embankment Place, Londres WC2N 6RH. PricewaterhouseCoopers LLP est autorisé et réglementé par la Financial Conduct Authority pour les activités d'investissement désignées.

Messages clés

Pourquoi avons-nous envoyé ce rapport ?

La Société a été placée sous administration judiciaire le 11 décembre 2019 et Edgar Lavarello et Dan Schwarzmann ont été nommés Co-Administrateurs par la Cour conformément à la GIA11 et les GIR14.

Nous vous écrivons pour vous informer des progrès de l'administration de la Société au cours des six premiers mois suivant notre nomination le 11 décembre 2019.

Les créanciers souhaiteront peut-être lire ce rapport en même temps que nos propositions, qui restent disponibles sur notre site web. Les informations contenues dans ce rapport ne sont pas répétées ici, sauf si elles sont jugées nécessaires ou utiles aux fins de cette mise à jour.

Si vous avez des questions concernant votre police d'assurance, veuillez utiliser les coordonnées suivantes :

Royaume-Uni et autre : Elite-insurance.uk@armourrisk.com ou +44 (0)207 129 8147

France : Elite-insurance.fr@armourrisk.com or +44 (0)207 129 8661

Italie : Elite-insurance.it@armourrisk.com or +44 (0)207 129 8663

Ou écrivez à : Elite Insurance Company Limited (en Administration), c/o Armour Risk Management Limited, 20 Old Broad Street, Londres, EC2N 1DP, Royaume-Uni.

Montant que les créanciers peuvent recevoir

Voici un bref résumé de l'issue possible pour les Créanciers de la Société sur la base de ce que nous savons actuellement. Elite est un cas complexe et à un stade peu avancé de l'Administration. Par conséquent, il subsiste un certain nombre d'incertitudes importantes qui pourraient entraîner une modification des hypothèses actuelles qui sous-tendent les conclusions de ce document. Veuillez lire le reste de ce document et demander des conseils spécifiques supplémentaires si nécessaire.

Créanciers garantis

Nous n'avons pas connaissance de l'existence de Créanciers garantis. Si vous pensez être un Créancier garanti, veuillez contacter immédiatement les Administrateurs.

Créanciers privilégiés

Étant donné qu'Elite n'avait pas de collaborateurs directs au moment de notre nomination, nous ne pensons pas que des créanciers privilégiés se manifesteront à l'égard d'anciens collaborateurs. S'il existe des Créanciers privilégiés, nous nous attendons à ce qu'ils recouvrent la totalité de leurs créances.

Créanciers non garantis

Les Créanciers de l'assurance directe se classent avant tous les autres Créanciers chirographaires, à l'exception des Créanciers privilégiés, en vertu de la FSICR.

Le résultat final pour les Créanciers non garantis dépendra d'un certain nombre de facteurs variables où une incertitude considérable existe actuellement. Notre stratégie pour l'Administration cherchera à réduire cette incertitude, mais sur la base de notre vision actuelle de la situation financière d'Elite, il est très peu probable que les Créanciers de l'assurance directe reçoivent 100 pence sur la livre, à moins d'être correctement couverts par un régime de compensation approprié. Par conséquent, les autres créanciers non garantis ne doivent pas s'attendre à recevoir un dividende. Tous les créanciers devraient chercher à atténuer leurs pertes autant que possible.

Au fur et à mesure que l'Administration évoluera, nous fournirons aux créanciers des mises à jour sur les futures perspectives de distribution.

Circonstances ayant conduit à notre nomination et à notre activité initiale

Contexte

Il est rappelé aux créanciers que nous avons fourni dans nos propositions des informations détaillées sur le contexte de la Société, les circonstances qui ont conduit à notre nomination et la stratégie que nous proposons vis-à-vis de l'Administration. Ce document est disponible sur le site Internet de la Société - www.pwc.co.uk/elite-insurance. Par souci d'exhaustivité, un résumé des circonstances ayant conduit à notre nomination est fourni ci-dessous.

- Elite a été établie à Gibraltar en 2004 et offre des produits d'assurance à la fois sur les marchés commerciaux et de détail en Europe.
- La Société était spécialiste dans l'assurance des dépenses juridiques ATE et a également émis une large gamme de couvertures de police, notamment la construction française, le cautionnement italien et espagnol, le secteur automobile grec, irlandais et britannique ainsi que les politiques d'indemnisation britanniques et irlandaises et de garantie britanniques. Une part importante des affaires d'assurance souscrites par Elite a été réassurée par la CBLI.
- Elite a été autorisée à exercer des activités en Belgique, en France, en Allemagne, en Grèce, en Irlande, en Italie, au Luxembourg, à Malte, aux Pays-Bas, en Norvège, au Portugal, en Roumanie, en Espagne, à Jersey et au Royaume-Uni. Selon un premier examen, la Société comptait environ 931 000 titulaires de polices dans ces pays. L'exactitude de ces données est incertaine et fait l'objet de contrôles de validation permanents.
- Le 4 juillet 2017, en raison de préoccupations réglementaires, Elite a cessé d'être autorisée à conclure de nouveaux contrats d'assurance ou à renouveler les contrats existants et a entamé un processus de liquidation. Dans le cadre de sa mise en liquidation, Elite devait produire un plan de liquidation, qu'elle a remis à la GFSC le 18 juillet 2017, accompagné de déclarations de solvabilité assermentées par les directeurs d'Elite de l'époque.
- Parallèlement au plan de liquidation, les actionnaires d'Elite ont mené un processus de vente en vue de vendre l'entreprise. Après la conclusion du processus de vente, Elite a été acquise par Gunnary dans le cadre d'un groupe d'investisseurs dirigé par Armour Group en janvier 2018. Armour, une filiale d'Armour Group, a pris en charge la gestion opérationnelle de la liquidation d'Elite dans le cadre du changement de direction.
- Peu après l'acquisition, en février 2018, le principal réassureur d'Elite, CBLI, est entré en liquidation provisoire avant d'entrer en liquidation obligatoire en novembre 2018. Cet événement a contribué à ce qu'Elite ne respecte pas ses exigences en matière de capital minimum. En janvier 2019, suite à une liaison continue avec la GFSC, Elite a proposé de mettre en œuvre un plan d'arrangement solvable et a obtenu l'approbation pour aller de l'avant avec la proposition de la Cour. En 2019, les directeurs ont commandé à EY une nouvelle étude indépendante sur les réserves actuarielles et ont continué à examiner de près les actifs d'assurance d'Elite.
- À la suite de l'examen des réserves et d'autres ajustements du bilan, le conseil a conclu que la Société n'avait pas suffisamment d'actifs pour faire face à ses engagements et qu'elle était insolvable au regard du bilan. Les directeurs ont présenté une demande de mise sous Administration de la Société, qui a été approuvée par la Cour le 11 décembre 2019, Edgar Lavarello et Dan Schwarzmann étant nommés Co-Administrateurs.

Activité initiale

Dès notre nomination, nous avons obtenu et pris le contrôle de la Société et de ses actifs, ce qui comprenait les étapes suivantes :

- Conserver Armour pour nous assurer que la conduite de la liquidation reste ordonnée avec un minimum de perturbations pour les créanciers.
- Sécuriser les liquidités et les investissements d'Elite détenus dans diverses juridictions.
- Liaison avec les principaux courtiers, intermédiaires, agents et titulaires de couverture qui ont fait affaire avec Elite et qui gèrent les créances des titulaires de police dans différents pays.
- Assurer la liaison avec les autorités réglementaires compétentes.
- Mise en place d'une stratégie d'identification et de réalisation des recouvrements de primes et de créances dus à Elite.
- S'engager avec le FSCS pour discuter de toute compensation potentielle disponible pour les assurés britanniques.
- Interagir avec les autorités compétentes et confirmer qu'il n'existait pas de régime de compensation applicable aux assurés français et italiens.
- Mener une analyse de la protection possible des assurés de la Société dans d'autres juridictions européennes.
- Mise en place d'un site web pour la communication avec les assurés et les parties prenantes et publication d'un avis de l'Administration dans la presse des juridictions concernées.
- Commencer un premier examen des portefeuilles d'assurance d'Elite afin d'envisager des options stratégiques potentielles.

Progrès réalisés depuis notre nomination et prochaines étapes

Cette section du document traite des principales activités que nous avons entreprises depuis notre nomination et de ce qui suivra dans le cadre de l'Administration.

Produits d'assurance d'Elite

Sur la base de notre examen des dossiers disponibles de la Société, il apparaît qu'Elite compte environ 931 000 titulaires de police dans un certain nombre de pays européens, comme résumé ci-dessous. Une part très importante des affaires d'Elite a été souscrite par l'intermédiaire de titulaires de couverture, ce qui signifie que, dans de nombreux cas, les dossiers de la Société ne contiennent pas de détails complets sur les titulaires de police. En conséquence, l'exactitude des données dont dispose la Société est incertaine et fait l'objet de contrôles de validation permanents par le biais de notre interaction avec les titulaires de couverture, les intermédiaires et les agents d'Elite.

Royaume Uni

Il y a environ 860 000 titulaires de police, la plupart liés à des polices d'assurance ATE souscrites par délégation de pouvoirs, à des polices liées à la construction, à l'automobile, à la responsabilité civile professionnelle et à d'autres produits de type garantie souscrits par l'intermédiaire d'une série de titulaires de couverture. En outre, il existe un petit portefeuille de polices ATE basées sur des taux élevés, qui concernent des cas de litiges complexes.

France

Suite à l'examen initial des activités françaises par les Co-Administrateurs, une analyse complète a été entreprise qui a mis en évidence qu'il existe environ 60 000 titulaires de police qui sont pour la plupart des polices d'assurance contre les vices cachés de la construction ayant une période d'exposition de dix ans. Les activités françaises étaient dominées par deux titulaires de couverture qui sont maintenant eux-mêmes en liquidation. Cela a contribué à l'absence d'informations complètes et précises sur les titulaires de police dans cette juridiction.

Italie

Il y a environ 10 000 titulaires de polices, dont la plupart ont été émises avec des obligations, des polices de responsabilité civile municipale ou professionnelle.

Dans nos Propositions, nous avons noté que certaines obligations italiennes peuvent ne pas constituer des contrats d'assurance. Nous avons maintenant achevé en grande partie notre examen de l'activité obligataire italienne. Sur la base des contrats qui ont été examinés à ce jour, nous pensons que les obligations italiennes seront classées comme des contrats d'assurance et que les titulaires de ces obligations seront traités comme des créanciers d'assurance aux fins du classement des créances et de toute distribution future.

Autres juridictions

Il y a environ 1 000 titulaires de police en Belgique, en Allemagne, en Grèce, en Irlande, au Luxembourg, à Malte, aux Pays-Bas, en Norvège, au Portugal, en Roumanie, en Espagne et à Jersey qui ont reçu des obligations ou des polices d'assurance automobile ou de construction.

Tous les titulaires de police doivent examiner attentivement leur position et prendre les conseils appropriés avant de chercher à exercer les droits de résiliation qu'ils pourraient avoir.

Régimes de compensation

Comme mentionné ci-dessus et couvert en détail dans nos propositions, l'une de nos principales activités initiales a consisté à établir si des régimes de compensation seraient déclenchés par l'insolvabilité d'Elite dans les juridictions concernées. La situation actuelle en ce qui concerne l'éligibilité à une compensation est résumée ci-dessous :

Royaume Uni

Après les interactions des Co-Administrateurs avec le FSCS, le FSCS s'attend à protéger la plupart des titulaires de police britanniques qui respectent leurs règles d'éligibilité.

Le FSCS assumera la responsabilité d'Elite pour les créances en leur totalité, sans limite (sous réserve des conditions de la police lorsqu'elles sont applicables), pour l'assurance obligatoire britannique dans les cas de responsabilité civile automobile et de responsabilité des employeurs. Le FSCS couvrira également la responsabilité d'Elite en ce qui concerne les demandes d'indemnisation professionnelle des avocats à 100 % sans limite (sous réserve des conditions de la police).

Pour toutes les autres assurances, à certaines exceptions près, la couverture sera de 90 % de la responsabilité d'Elite. Il s'agit d'une condition de réception de la compensation que le FSCS accorde aux droits du titulaire de police contre Elite. Le cas échéant, les titulaires de police devront supporter les 10 % non couverts par le FSCS ainsi que tout excédent en vertu de la police.

Le FSCS est destiné à protéger les titulaires de police qui sont des particuliers, des petites entreprises ou des associations. En règle générale, les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 1 million £ ne sont pas éligibles, pas plus que les assurés qui sont eux-mêmes des entreprises de services financiers agréées. Toutefois, pour les contrats généraux d'assurance obligatoires, généralement toutes les sociétés sont admissibles, quelle que soit leur taille ou leur statut d'autorisation. De plus amples informations sont disponibles sur le site web du FSCS à l'adresse fscs.org.uk/what-we-cover/insurance.

Les Co-Administrateurs ont travaillé en étroite collaboration avec le FSCS pour déterminer l'éligibilité des assurés et avec le FSCS et Armour pour mettre en place un processus par lequel les créances éligibles convenues sont soumises au FSCS pour règlement. Au cours de la Période, le FSCS a effectué des paiements à 190 titulaires de police britanniques éligibles pour un montant total de 6,9 millions £.

France

Nous pouvons confirmer qu'il n'existe aucune protection en matière de compensation pour les titulaires de police français d'Elite. Comme il n'existe pas de régime de compensation, les titulaires de polices DO français sont encouragés à envisager de présenter leurs réclamations au(x) contractant(s) responsable(s) ou aux assureurs des contractants, car cela pourrait leur permettre d'obtenir le règlement de leurs créances beaucoup plus tôt et dans leur intégralité.

Italie

Les Co-Administrateurs ont pris contact avec les autorités compétentes et peuvent confirmer que les titulaires de polices italiens d'Elite ne bénéficient d'aucune protection en matière de compensation. Les titulaires de police sont invités à solliciter leurs propres conseils à cet égard.

Irlande

Les Co-Administrateurs ont échangé directement avec la State Claims Agency (qui dépend de la Banque centrale d'Irlande) concernant l'éligibilité potentielle à leur fonds de compensation pour les titulaires de police irlandais d'Elite et continuent à explorer cette possibilité.

Grèce

Les Co-Administrateurs notent qu'un fonds de compensation est disponible pour les titulaires de police grecs. Nous avons eu des discussions initiales avec l'administrateur des créances de tiers en Grèce et poursuivons les conversations concernant l'applicabilité du fonds de compensation automobile grec.

Autres juridictions

Des enquêtes sont en cours concernant la protection des titulaires de polices de la Société dans d'autres pays européens, mais à l'heure actuelle, les Co-Administrateurs ne s'attendent pas à ce que les titulaires de polices d'Elite puissent bénéficier d'autres régimes de compensation.

Courtiers et agents

Comme indiqué dans les Propositions, à compter de la date de nomination, toute autorité pour les courtiers, intermédiaires, agents et gestionnaires de comptabilisation sur une base nette avec Elite a été retirée. Toute la comptabilité impliquant Elite doit être faite sur une base principale. Il ne devra y avoir aucune compensation des sommes de toute nature collectées au nom de Elite sur les paiements dus par Elite à tout autre titulaire de police ou à tout autre créancier de toute nature avec lesquels les courtiers, intermédiaires, agents et gestionnaires font des affaires, qu'il s'agisse de créances, de primes, de dépenses ou autres. Par conséquent, les courtiers, intermédiaires, agents et gestionnaires qui ont recouvré une somme à titre de réassurance ou d'autres montants au nom de la Société, y compris les primes, devront nous les remettre intégralement et immédiatement.

Gestion de la liquidation

Fonctionnement

Après notre nomination, nous avons travaillé en étroite collaboration avec le personnel d'Armor pour comprendre la position opérationnelle d'Elite et son impact sur l'Administration. Nous avons examiné les politiques et procédures existantes et mis en place de nouveaux processus et protocoles de travail pour veiller à ce que toute perturbation des activités habituelles, en particulier l'accord sur les créances, soit réduite au minimum.

Armor reste le point de contact initial pour la grande majorité des créances d'Elite. Un sous-traitant spécialisé, ACS Solutions, est engagé pour continuer à traiter les créances de construction français par l'intermédiaire d'un certain nombre de titulaires de couvertures spécifiques. Les Co-Administrateurs ont collaboré étroitement avec l'équipe d'Armor en ce qui concerne les stratégies concernant les créances et en fournissant des conseils techniques en matière d'insolvabilité sur les questions de réclamation. Au cours de la Période, plus de 2 500 créances ont été ajustées et clôturées, représentant une valeur d'environ 7,2 millions £ et 2 millions € (y compris les frais ainsi que les montants d'indemnisation).

Nous avons également travaillé en étroite collaboration avec Armor, en fournissant des conseils aux titulaires de couverture concernant le processus de communication avec les titulaires de police en ce qui concerne les implications en relation avec l'Administration. Nous avons supervisé les processus de plaintes d'Elite administrés par Armor et mis en place des procédures d'escalade appropriées pour traiter les plaintes des clients. Environ 90 plaintes ont été classées pendant la Période.

Suite à notre nomination en tant que Co-Administrateurs, un certain nombre de fournisseurs d'Elite ont cessé de fournir leurs services. En conséquence, nous avons dû gérer divers accords avec les fournisseurs, notamment en ce qui concerne la fourniture de services juridiques pour garantir, le cas échéant, qu'Elite conserve la continuité du service ou mette en place des arrangements pour protéger les intérêts des créanciers.

Examen stratégique des activités d'Elite

Au cours de la Période, nous avons travaillé avec Armor et nos conseillers juridiques pour examiner un certain nombre des portefeuilles les plus importants d'Elite afin de commencer à étudier la stratégie la plus appropriée pour gérer l'écoulement de chaque portefeuille d'activités.

Activités en France

Les contrats d'assurance construction français constituent l'élément le plus important du portefeuille d'Elite, représentant environ 70 % des réserves totales d'Elite.

Il y avait plus de 10 000 créances en cours pour le secteur de la construction en France lorsque Elite est entrée en Administration. Les activités sous-jacentes ont une exposition allant jusqu'à 10 ans, de sorte qu'elles sont susceptibles de recevoir de gros volumes de créances jusqu'en 2027 et d'encourir des coûts importants de traitement des demandes.

Au cours de la Période, les Co-Administrateurs ont étudié différentes options pour le portefeuille de construction français, bien qu'aucune d'entre elles ne soit une option selon laquelle les créances des titulaires de police seraient susceptibles d'être payées en totalité ou dans un avenir proche. Les Co-Administrateurs prévoient de conclure leur examen dans un avenir proche et informeront les assurés de toute information pertinente en temps utile.

Comme indiqué précédemment, les titulaires de police français n'ont pas droit à une compensation dans le cadre du régime de compensation français. Toutefois, il existe d'autres sources de recouvrement pour certains titulaires de polices, en particulier les titulaires de polices DO, qui peuvent être en mesure d'obtenir une compensation auprès d'autres assureurs solvables plutôt que d'attendre une distribution de la part de la Société. Les Co-Administrateurs encouragent les titulaires de police à étudier de manière approfondie ces options afin d'obtenir le règlement de leurs créances à un stade plus précoce et éventuellement dans leur intégralité.

L'activité ATE au Royaume-Uni

Pouvoir délégué ATE

Le portefeuille DA ATE d'Elite comprend plus de 200 cabinets d'avocats qui ont placé un grand nombre de polices ATE individuelles, notamment pour des affaires juridiques relatives à des accidents de la route et des cas de perte auditive due au bruit.

Au cours de la Période, les Co-Administrateurs ont exploré la possibilité de transférer le portefeuille à un autre assureur mais ont conclu qu'un transfert n'était pas possible.

Compte tenu de la valeur importante des actifs déclarée dans le SoA des directeurs, les Co-Administrateurs ont entamé un exercice de prise de contact afin de déterminer les cas où des primes ont été collectées par des entreprises investies de pouvoirs délégués mais n'ont pas été transmises à Elite. Cet exercice, qui est en cours, permettra également d'établir avec plus de certitude le nombre de dossiers en cours afin de décider de la stratégie la plus appropriée pour le portefeuille.

Les Co-Administrateurs travaillent avec les sociétés investies de pouvoirs délégués concernant les créances qui ont été soumises dans le cadre des politiques DA ATE et sont en contact avec le FSCS pour confirmer l'éligibilité de ces créances à la protection du FSCS au cas par cas.

ATE basé sur les taux

Le portefeuille RB ATE d'Elite comprenait un peu plus de 60 polices d'assurance couvrant à la fois les particuliers et les entreprises. Elles ont été rédigées soit directement, soit par l'intermédiaire d'avocats agissant pour le compte des titulaires de police. Les litiges sous-jacents à ces affaires sont souvent complexes et les Co-Administrateurs ont été invités à entreprendre une analyse au cas par cas afin d'évaluer pleinement toutes les options possibles.

Au cours de la Période, les Co-Administrateurs ont entamé des enquêtes, notamment sur la vente et le transfert potentiels de l'ensemble du portefeuille ou de certaines polices individuelles à d'autres assureurs. Ces enquêtes seront conclues avant de décider de la stratégie la plus appropriée pour le portefeuille d'activités.

En outre, lorsque certains cas ont connu des résultats infructueux donnant lieu à des créances au cours de la période, l'éligibilité des titulaires de police à la protection a été examinée avec le FSCS, ce qui a permis de régler un certain nombre de créances à des titulaires de police individuels.

Portefeuille d'activités automobiles et GAP au Royaume-Uni

Les Co-Administrateurs ont travaillé en étroite collaboration avec le FSCS pour déterminer l'éligibilité des titulaires de couverture et établir une stratégie appropriée pour le portefeuille en ce qui concerne un bloc de polices dont l'expiration est prévue en 2020. Après avoir étudié le coût de la couverture de substitution et les coûts associés à l'annulation et au remboursement des primes, il a été décidé que le portefeuille devait être liquidé jusqu'à son expiration, le FSCS devant couvrir la grande majorité des créances. Par conséquent, Armour, sous la surveillance des Co-Administrateurs, a continué à assurer la liaison avec le titulaire de la couverture afin de soumettre les créances admissibles au FSCS pour paiement.

Autres portefeuilles

Les Co-Administrateurs ont commencé à examiner un certain nombre d'autres portefeuilles d'Elite. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec Armour pour commencer à évaluer les options et à préparer des plans stratégiques pour les portefeuilles italien, espagnol, britannique de Garantie de construction et britannique de Garantie appuyée par une

assurance d'Elite. Nous continuerons à informer les titulaires de police de toute évolution pertinente par le biais de notre site web ou d'une notification directe ou aux titulaires de couverture, selon le cas.

Infrastructure

Au cours de la Période, les Co-Administrateurs ont formalisé le rôle permanent d'Armor de responsable de liquidation par le biais d'un Accord de gestion de liquidation. L'accord porte sur la rémunération d'Armor, prévoit des droits de résiliation pour les Co-Administrateurs, établit des exigences clés en matière de rapports pour Armor et prévoit le suivi des niveaux de service et des performances par rapport à des indicateurs clés de performance convenus.

Un budget et un modèle de flux de trésorerie pour la durée prévue de l'Administration ont également été préparés. Le traitement des recettes et des paiements a été géré efficacement, avec la mise en place de processus appropriés de révision des sanctions. Les rapprochements bancaires sont effectués sur une base mensuelle pour les comptes préalables à la mise sous Administration restants (à Gibraltar) et les comptes postérieurs à celle-ci.

Au cours de la Période, nous avons également pris contact avec des représentants fiscaux dans un certain nombre de juridictions européennes afin d'identifier les exigences réglementaires et de conformité locales.

Recouvrement d'actifs

Réassurance

Avant la nomination des Co-Administrateurs, Elite avait convenu d'une commutation avec un réassureur important. La commutation n'était pas officiellement terminée lorsque Elite est entrée en Administration et pendant la Période, les Administrateurs l'ont examinée et considérée en détail afin de déterminer s'il était dans l'intérêt des créanciers de procéder. Nous avons discuté de la commutation avec le Comité des créanciers d'Elite qui a soutenu notre conclusion de procéder.

La contrepartie initiale de la commutation d'environ 31 millions £ a été reçue par Elite à l'issue de la période le 9 juillet 2020. Un examen plus approfondi peut être accepté par Elite et tout développement sera signalé dans les prochains rapports d'étape.

Les Co-Administrateurs se sont engagés avec Armor pour discuter des stratégies de recouvrement potentielles et comprendre les initiatives de recouvrement passées des réassureurs. Il s'agissait notamment de procéder à un examen détaillé des problèmes et de s'entretenir avec les courtiers, le cas échéant, afin de recueillir des informations générales pertinentes. Nous avons également continué à surveiller les créances importantes afin d'évaluer la possibilité de recouvrement, ce qui a permis de recouvrer environ 3,4 millions £ dans le cadre d'une importante créance automobile.

En outre, l'un des plus importants débiteurs de réassurance d'Elite a été poursuivi de manière proactive en vue d'un recouvrement. En raison de la nature complexe du recouvrement, la résolution de cette affaire est en cours mais devrait aboutir à un recouvrement d'environ 700 000 £ plus tard dans l'année.

ATE - Pouvoirs délégués et recouvrements basés sur les taux

Au cours de la Période, 8 000 £ ont été collectées auprès des cabinets d'avocats pour les cas DA ATE ayant abouti et pour lesquelles les primes avaient été perçues par les avocats. Suite à des discussions avec un courtier ayant une relation de pouvoir délégué importante avec Elite, un montant supplémentaire de 275 000 £ (IPT comprise) a été reçu par Elite en dehors de la période le 2 juillet 2020.

En ce qui concerne les cas RB ATE, les Co-Administrateurs ont recouvré 628 000 £. Une autre somme conditionnelle de 1,5 million £ sera payable à Elite si un cas spécifique est réussi, alors qu'Elite n'est plus à risque en ce qui concerne ce cas. Elite négocie également un transfert de son exposition au titre d'une police souscrite sur une base de coassurance vers le coassureur, Elite conservant un droit à une part de 250 000 £ de toute prime future. Elite a continué à négocier la prime sur un autre cas réussi, ce qui a permis de recevoir des fonds de 340 000 £ en dehors de la Période.

Autres recouvrements

Recouvrement d'un prêt à un tiers

Les Co-Administrateurs ont conclu un accord de règlement avec un partenaire de souscription pour résoudre un certain nombre de créances, le résultat net étant le retour d'un investissement en capital effectué par Elite d'environ 833 000 £.

Recouvrements de primes

Au cours de la Période, 92 000 € ont été recouverts auprès d'un courtier qui avait conservé des primes liées à l'activité en Espagne.

Recouvrement des créances

Dans le cadre de la gestion du portefeuille de créances d'Elite, des recouvrements potentiels par subrogation ou par contribution ont été identifiés. Les Co-Administrateurs ont travaillé en étroite collaboration avec Armour concernant l'approche et les actions à prendre en ce qui concerne ces recouvrements d'actifs en suspens. Au cours de la Période, environ 55 000 £ ont été obtenues à partir des recouvrements de créances au Royaume-Uni. Elite a également procédé à des recouvrements dans ses juridictions européennes et a recouvert environ 95 000 € dans le cadre de l'activité en France et environ 107 000 € dans le cadre de l'activité en Italie.

Les Co-Administrateurs continuent à poursuivre un certain nombre d'autres recouvrements potentiels d'actifs dans diverses juridictions et fourniront des mises à jour dans les futurs rapports d'étape.

Gestion de la trésorerie

Les Co-Administrateurs ont sécurisé toutes les liquidités détenues par la Société sur des comptes bancaires préalables à la nomination et ont ensuite transféré la majorité de celles-ci sur de nouveaux comptes bancaires postérieurs à la nomination.

Les Co-Administrateurs ont obtenu plus de 50 comptes bancaires préalables à la nomination et ont travaillé avec un certain nombre de banques et de dépositaires pour s'assurer que les liquidités et les investissements étaient gelés au moment du début de l'Administration, minimisant ainsi les pertes ou les risques pour les Créanciers. Environ 7,5 millions £ et 11 millions € en espèces ont été garantis et 1 million £ a été liquidé dans le cadre d'un portefeuille d'obligations. Dans la mesure du possible, ces fonds sont actuellement détenus sur des comptes portant intérêts.

Communications aux titulaires de polices

Les Co-Administrateurs ont veillé à ce que les principales parties prenantes, y compris les titulaires de polices et les Créanciers, soient informés en temps utile des progrès réalisés dans les mois suivant notre nomination, en publiant un certain nombre de communications et de mises à jour sur le site web de la Société.

En particulier, nous avons publié nos Propositions et organisé une réunion virtuelle des Créanciers de la Société afin de faire le point, de discuter des Propositions des Co-Administrateurs et de voter sur les résolutions déposées lors de la réunion. Notre site web a été régulièrement mis à jour avec des communiqués de presse et des questions fréquemment posées. Nous avons eu 11 000 visites du site web, dont environ 5 000 visites uniques d'utilisateurs.

Nous avons répondu aux demandes des titulaires de police sur une multitude de sujets. Cela inclut :

- environ 3 400 appels téléphoniques entrants via nos lignes d'assistance téléphonique spécialisées
- plus de 1 100 courriers électroniques de la part de titulaires de polices et d'autres parties prenantes.

Impôt sur les sociétés et TVA

Les Co-Administrateurs examinent toutes les questions fiscales relatives à la Société et à ses succursales. Pour nous aider à être mieux informés, nous avons eu des entretiens avec différents représentants fiscaux dans chaque juridiction.

Au cours de la Période, les Co-Administrateurs ont pris contact avec Armour pour obtenir les informations pertinentes nécessaires pour traiter les affaires fiscales de la Société et comprendre les obligations avant et après la nomination dans les différentes juridictions. Ces juridictions comprennent le Royaume-Uni, Gibraltar, la France, l'Espagne et l'Italie.

En outre, les Co-Administrateurs ont informé les autorités fiscales de chaque juridiction de leur nomination et travaillent avec plusieurs spécialistes afin de mieux comprendre où se trouve la résidence de la société en matière de TVA et de l'impôt sur les sociétés. Nous continuons également à assurer la liaison avec les fournisseurs tiers afin de déterminer le statut de résidence fiscale en vue de la facturation.

Les Co-Administrateurs continuent d'examiner et de soumettre les déclarations fiscales pour en assurer la conformité, y compris le traitement et l'approbation des paiements des obligations fiscales associées, et d'explorer les possibilités de recouvrement de l'impôt italien sur les paiements effectués sur les comptes avant la mise sous Administration.

Engagement des parties prenantes

Engagement réglementaire

La Société reste une compagnie d'assurance autorisée et réglementée et, à ce titre, elle doit se conformer à diverses exigences réglementaires. Nous continuons à nous engager avec la GFSC et à coopérer avec d'autres régulateurs, le cas échéant, sur les progrès de l'Administration et les questions de rapports réglementaires qui se posent.

Comité des Créanciers

Dans les Propositions des Administrateurs, nous avons demandé aux Créanciers de décider s'ils souhaitaient élire un Comité des Créanciers. L'objectif principal d'un Comité des Créanciers est d'aider les Co-Administrateurs dans l'accomplissement de leurs tâches. Les Co-Administrateurs tiendront compte de l'avis du Comité des Créanciers en ce qui concerne les décisions stratégiques majeures pour le progrès de l'Administration.

Le 3 avril 2020, les Créanciers de la Société ont approuvé les Propositions des Administrateurs, y compris l'établissement d'un Comité des Créanciers. Après consultation de toutes les parties désignées, quatre d'entre elles ont été confirmées comme Membres formels.

Les Membres formels du Comité des Créanciers sont :

- Car Care Plan Limited
- FSCS
- Hannover Re (Ireland) DAC
- Renaissance Re Europe AG

En plus des Membres formels énumérés ci-dessus, les parties suivantes ont demandé à être observateurs du Comité des Créanciers :

- First Ireland
- Marley Risk Consultants
- St Augustine PLY Limited

Nous avons rencontré le Comité des Créanciers le 22 mai 2020 et continuons à discuter avec eux des questions clés.

Conduite des directeurs et enquêtes

Comme nous l'avons dit dans nos Propositions, l'une de nos tâches consiste à examiner les actions de toute personne ayant été directeur de la Société au cours de la période précédant notre nomination.

Veillez noter que nous ne pourrions pas publier nos conclusions et nos travaux dans ce domaine, mais nous nous sommes acquittés de nos obligations conformément à la GIA11 et aux SIP 2. Rien d'autre n'a été porté à notre attention au cours de la Période pour suggérer que nous devons faire davantage pour nous conformer à nos obligations à cet égard.

Nous devons également décider si des mesures doivent être prises à l'encontre de quiconque pour recouvrer ou contribuer aux actifs de la Société. Si vous pensez qu'il y a quelque chose que nous devrions savoir et que vous ne nous l'avez pas encore communiqué, veuillez remplir la section correspondante du Formulaire de créance, qui se trouve sur le site web ; <https://www.pwc.co.uk/services/business-restructuring/administrations/elite-insurance/suppliers.html>. Cela fait partie de notre travail normal et n'implique pas nécessairement une critique des actions des directeurs.

Communication

Les Co-Administrateurs continuent à utiliser le site web, www.pwc.co.uk/elite-insurance, comme moyen de faire parvenir les mises à jour aux titulaires de polices et aux Créanciers. Sauf si vous nous indiquez que vous souhaitez recevoir des communications par courrier, le site web sera utilisé comme principal moyen de communication au cours de l'Administration. En raison du grand nombre de titulaires de police européens, les parties essentielles du site web sont disponibles en français et en italien et nous continuons à traduire les documents clés dans ces langues.

Autres informations

Approbation de nos Propositions

Le 9 février 2020, nous avons remis aux Créanciers nos Propositions pour atteindre l'objectif de l'Administration. Nous avons indiqué dans les Propositions que le résultat pour les Créanciers dépendra de manière significative de la manière dont l'objectif de l'Administration sera atteint et qu'il est très peu probable que les Créanciers de l'assurance directe reçoivent 100 pence sur la livre. Par conséquent, nous pensons que la Société n'a pas suffisamment d'actifs pour permettre une distribution à d'autres Créanciers non garantis. Les Créanciers ont approuvé les Propositions sans modification lors d'une réunion le 3 avril 2020.

Notre compte de recettes et de paiements

Nous présentons à l'Annexe A un compte rendu de nos recettes et paiements réalisés au cours de l'Administration pour la Période.

Frais liés à la mise sous Administration

Nous présentons à l'Annexe B un relevé des dépenses que nous avons engagées jusqu'au 10 juin 2020. La déclaration exclut tout passif fiscal potentiel que nous pourrions avoir à payer en tant que frais liés à la mise sous Administration en temps voulu, car les montants dus dépendront de la situation à la fin de l'exercice comptable fiscal.

Nos honoraires

Nous présentons à l'Annexe C une mise à jour sur notre rémunération qui couvre nos honoraires, nos dépenses et autres frais connexes dans ce cas.

Veillez noter que nous n'avons pas encore demandé l'approbation du Comité des créanciers concernant la base de notre rémunération pour la période avant et après la nomination.

Notre rémunération et les dépenses de Catégorie 2 doivent être fixées et approuvées par le Comité des créanciers en vertu de l'article 464(1)(a) de la loi GIA11 en prenant en considération les principes énoncés à l'article 466 de la loi GIA11 et sont payables de temps à autre.

Frais préalables à la mise sous Administration

Vous trouverez à l'Annexe D des informations sur l'approbation des frais préalables à la mise sous Administration non payés, précédemment détaillés dans nos Propositions.

Transactions avec les parties liées

Nous avons l'obligation, en vertu des SIP 13, de divulguer toute cession d'actifs pendant l'Administration à un directeur ou à une autre partie liée, quelle que soit la nature ou la valeur des actifs concernés. Nous n'avons pas connaissance de telles transactions et aucune n'est prévue à l'avenir.

Ce qu'il nous reste à faire

L'Administration de la Société est complexe compte tenu de la grande diversité des portefeuilles qu'elle a souscrits et des territoires dans lesquels elle a opéré. Au cours des six prochains mois, nous nous concentrerons sur les points suivants :

- Veiller à ce que les créances des titulaires de police soient traitées de manière appropriée et, lorsque des régimes de compensation existent, à ce qu'elles soient versées rapidement
- Poursuivre vigoureusement les recouvrements et autres actifs de la Société

- Achever notre examen stratégique de chacun des principaux portefeuilles d'activités de la Société et, le cas échéant, mettre en œuvre des stratégies qui bénéficieront aux Créanciers dans leur ensemble
- Examiner le mécanisme de sortie de l'Administration le plus approprié en vue de maximiser le rendement pour les Créanciers le plus tôt possible.

Étapes suivantes

Nous étudions actuellement la meilleure stratégie pour prolonger ou mettre fin à l'Administration, en tenant compte des éventuelles implications fiscales ou des coûts supplémentaires qui en découlent.

Nous prévoyons d'envoyer notre prochain rapport aux Créanciers dans environ six mois.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par courrier électronique à l'adresse uk_elite@pwc.com

Sincères salutations



Au nom et pour le compte de la Société

Edgar Lavarello

Co-Administrateur

Edgar Lavarello et Dan Schwarzmann ont été désignés en tant que Co-Administrateurs de la société Elite Insurance Company Limited pour gérer ses affaires, activités et biens en qualité de mandataires et agissent sans engager leur responsabilité personnelle. Edgar Lavarello est autorisé par la GFSC à Gibraltar à agir en tant que praticien de l'insolvabilité (numéro de licence IP FSC 0001 IPA). Dan Schwarzmann est autorisé à agir en tant que praticien de l'insolvabilité par l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles (numéro de licence IP 8912).

Les Co-Administrateurs sont liés par le Code de déontologie en matière d'insolvabilité qui peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.gov.uk/government/publications/insolvency-practitioner-code-of-ethics>

La Société est autorisée et réglementée par la GFSC. Siège social : c/o PricewaterhouseCoopers Limited, 327 Main St, GX11 1AA, Gibraltar. Les Co-Administrateurs peuvent agir en tant que Contrôleurs de données à caractère personnel tels que définis par le Règlement général sur la protection des données 2016/679 et toute législation anglaise et gibraltarienne applicable en matière de protection des données (le cas échéant), en fonction des activités de traitement spécifiques entreprises. PwC peut agir en tant que sous-traitant de données sur instruction des Co-Administrateurs. Les données à caractère personnel seront conservées en toute sécurité et traitées uniquement pour les questions relatives à la nomination des Co-Administrateurs. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en consultant la déclaration de confidentialité sur le site www.pwc.co.uk ou en contactant les Co-Administrateurs.

Annexe A :

Recettes et paiements

	Du 11 décembre 2019 au 10 juin 2020 (£)	Du 11 décembre 2019 au 10 juin 2020 (€)
	GBP	EUR
Fonds détenus sur le compte Barclays		
<i>Recettes</i>		
Trésorerie à la banque	200 000	112 089
Recouvrement des créances	19 511	216 079
Fonds provenant du compte de clients juridiques	2 418	
Trop-perçus/remboursements	150	
Intérêt	661	
Investissements et actions	979 711	17 375
Prime brute souscrite - Prime ATE	236 628	
Prime brute souscrite - Régimes européens		1 891
Recouvrements d'assurance	33 750	
Recouvrements de réassurance - Royaume-Uni	3 413 255	
Recouvrements de réassurance - Italie		76 328
Total des recettes	4 886 084	423 761
<i>Paiements</i>		
Coûts de traduction	(12 146)	-
Services liés à la liquidation	(672 188)	-
Frais de gestion des créances	(106 279)	(1 950)
Frais professionnels	(1 000)	-
Impression, papeterie et affranchissement	(64 275)	(5 610)
Frais et dépenses juridiques	(1 299 597)	(187 005)
Taxe sur les primes d'assurance	(7 858)	-

	Du 11 décembre 2019 au 10 juin 2020 (£)	Du 11 décembre 2019 au 10 juin 2020 (€)
Publicité légale	(51 747)	-
Coûts fiscaux	-	(516)
TVA irrécupérable	(266 826)	(1 158)
Frais bancaires	(150)	(361)
Total des paiements	(2 482 065)	(196 600)
Realisations nettes - Barclays	2 404 019	227 161
Fonds sur les comptes bancaires de NatWest Gibraltar		
<i>Recettes</i>		
Trésorerie à la banque	7 484 875	10 775 816
Prime	41 186	
Recouvrement	390	73 443
Créances rejetées	279	
Intérêt	6 038	(17 851)
	7 532 768	10 831 407
<i>Palements</i>		
Virement bancaire	(200 000)	
Frais bancaires	(124)	(3 252)
	(200 124)	(3 252)
Realisations nettes - NatWest	7 332 643	10 828 155
Total des fonds détenus	9 736 662	11 055 316
Composés comme suit		
Barclays UK	2 404 019	227 161
NatWest Gibraltar	7 332 643	10 828 155
	9 736 662	11 055 316

Annexe B :

Dépenses

Le tableau suivant montre le détail de nos dépenses. Les dépenses sont des montants que nous devons dûment payer en tant qu'Administrateurs de la société et comprennent nos honoraires mais excluent les distributions aux Créanciers. Le tableau exclut tout passif fiscal potentiel que nous pourrions avoir à payer en tant que frais liés à la mise sous Administration en temps voulu, car les montants dus dépendront de la situation à la fin de l'exercice comptable fiscal. Le tableau doit être lu conjointement avec le compte des recettes et des paiements de l'Annexe A, qui indique les dépenses effectivement payées pendant la Période et le total payé à ce jour.

Nature des dépenses	GBP	EUR
	Encouru au 10 juin 2020 (£)	Encouru au 10 juin 2020 (€)
Coûts de traduction	12 146	
Services liés à la liquidation	939 922	4 150
Frais professionnels	1 000	
Impression, papeterie et affranchissement	64 275	7 365
Frais et dépenses juridiques	1 382 237	270 861
Taxe sur les primes d'assurance	7 858	
Publicité légale	51 747	
Coûts fiscaux		16 126
Frais bancaires	150	361
Frais des titulaires d'une fonction	4 384 335	
Dépenses des titulaires d'une fonction*	12 909	
Frais préalables à la mise sous Administration*	392 700	
Total des dépenses	7 249 278	298 862

*Tandis que les autres coûts sont répartis entre ceux encourus au Royaume-Uni ou en Europe, les honoraires des titulaires d'une fonction, les dépenses et les frais préalables à la mise sous Administration sont des coûts encourus dans le cadre de la procédure dans son ensemble et n'ont donc pas été répartis.

Annexe C : Mise à jour sur la rémunération

Nous n'avons encore pris aucune mesure pour demander que la base de nos honoraires soit fixée, nous avons l'intention de demander l'approbation de nos honoraires au Comité des Créanciers en temps utile.

Nos heures et nos taux horaires moyens

Les frais relatifs au temps de travail encouru au cours de la Période s'élèvent à 4,4 millions £. Cela représente 8 152 heures à un taux horaire moyen de 537,82 £.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation de ceux-ci.

	Coût(s) par grade (£)						Grand total	
	Associé	Directeur	Cadre supérieur	Responsable	Associé principal	Associé/ Autre	Heures	Coût total (£)
Comptabilité et trésorerie	6 130	13 300	108 728	50 512	41 411	48 347	633	268 428
Actifs	28 885	336 395	370 051	61 865	302 088	14 738	2 134	1 114 022
Créanciers	5 460	26 437	18 917	112 633	14 151	76 623	626	254 221
Supervision de la gestion de la liquidation	40 735	160 485	390 343	374 841	178 709	16 988	2 081	1 162 101
Législation et conformité	16 708	52 523	93 949	220 564	49 569	30 684	953	463 997
Stratégie et planification	100 700	361 600	71 554	114 030	3,735	17 835	1 000	669 454
Taxes et TVA	82 510	14 000	174 486	70 283	100 506	10 327	725	452 112
Totaux	281 128	964 740	1 228 028	1 004 728	690 169	215 542	8 152	4 384 335
Taux horaire moyen (£)*	1 020	813	643	503	355	257		

Notre politique de tarification du temps et les taux horaires

Nous et notre équipe facturons notre temps pour le travail que nous devons faire dans le cadre de l'Administration. Nous déléguons les tâches à des agents de grade approprié, en tenant compte de leur expérience et de toute connaissance spécialisée nécessaire, et nous les supervisons correctement afin de maximiser la rentabilité du travail effectué. Tout ce qui est complexe ou important et qui relève d'une responsabilité exceptionnelle est traité par nos cadres supérieurs ou par nous-mêmes.

Le travail effectué par nos trésoriers, notre personnel de soutien et de secrétariat est facturé séparément et n'est pas inclus dans les taux horaires facturés par les associés ou les autres membres du personnel. Chaque grade de personnel a un taux horaire de facturation qui est revu de temps à autre. Le temps est facturé en unités de six minutes au Royaume-Uni et en unités de 15 minutes à Gibraltar. Nous ne facturons pas les frais généraux ou les frais d'administration.

Nous indiquons ci-dessous les taux maximums de facturation par heure pour les grades de notre personnel. L'équipe centrale des Co-Administrateurs est composée de membres du personnel du Royaume-Uni et de Gibraltar. Les taux pour le personnel principal chargé de l'insolvabilité dans ces juridictions sont indiqués ci-dessous :

Grade	Taux - Royaume-Uni, £/heure	Taux - Gibraltar, £/heure	Taux spéciaux au Royaume-Uni, £/heure
Associé	910	750	1 395
Directeur	800	600	1 275
Cadre supérieur	605	415	1 290
Responsable	525	330	775
Associé principal	435	200	380
Associé	270	100	285
Autres	140	S/O	265

Lorsque les Co-Administrateurs font appel à l'expertise de spécialistes au sein de la société tels que des experts actuariels et fiscaux, des taux spéciaux s'appliquent.

À l'instar de nombreux professionnels, nos barèmes peuvent augmenter pour couvrir les augmentations annuelles des coûts liées à l'inflation.

Notre travail durant la Période

Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, le tableau suivant fournit plus de détails sur les principaux domaines de travail :

Domaine de travail	Travaux entrepris	Pourquoi le travail était nécessaire	Quel est l'avantage financier éventuel du travail fourni aux créanciers OU s'il était exigé par la loi
Stratégie et planification	<ul style="list-style-type: none"> Convenir des conditions contractuelles avec Armour pour mener à bien le processus de liquidation, y compris des réunions hebdomadaires pour discuter des questions clés, du budget, des questions opérationnelles et pour fournir un retour d'information sur les performances du service. Des réunions internes pour déterminer la stratégie optimale afin d'atteindre les objectifs de l'Administration, un calendrier indicatif pour l'Administration, identifiant les étapes clés. 	Pour assurer la progression de la procédure et contrôler les coûts	Garantit une progression ordonnée de la gestion de la procédure et des coûts

Domaine de travail	Travaux entrepris	Pourquoi le travail était nécessaire	Quel est l'avantage financier éventuel du travail fourni aux créanciers OU s'il était exigé par la loi
Supervision de la gestion de la liquidation	<ul style="list-style-type: none"> Établir l'éligibilité et convenir avec Armour et le FSCS du protocole de traitement des créances et des processus de paiement des compensations au Royaume-Uni. Examen détaillé des cas RB ATE et ajustement des créances, afin de traiter de manière appropriée les créances en cours. Entreprendre l'examen des créances DA ATE soumises, demander des documents à l'appui des créances et répondre à toute question ou problème connexe. Donner l'autorisation à Armour, après évaluation des coûts et des avantages, d'instruire des tiers fournisseurs de services. 	Pour garantir un rendement maximal aux créanciers	Maximiser les fonds au profit des créanciers
Créanciers	<ul style="list-style-type: none"> Liaison avec Armour pour obtenir les listes des créanciers de la Société. Assurer la liaison avec les créanciers et les questions des titulaires de police et fournir des mises à jour à travers le site web. Organiser la première réunion des créanciers, y compris la préparation de la réunion. Recevoir les nominations et les demandes de renseignements des créanciers et de leurs représentants en ce qui concerne la création d'un Comité des créanciers. Assurer la liaison avec les représentants des membres du Comité des créanciers et les observateurs. 	Pour tenir les créanciers informés	Travail effectué en prévision de la restitution des fonds aux créanciers
Actifs	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation d'une commutation avec un réassureur important. Analyser les dossiers de la Société et poursuivre les recouvrements, y compris les recouvrements de réassurance, les primes, les fonds alloués aux créances et autres actifs. Enquêter sur la situation et le résultat potentiel du recouvrement auprès des débiteurs dans les procédures d'insolvabilité. Gérer le processus de vente/transfert potentiel des activités RB ATE et DA ATE. Négocier avec des débiteurs. 	Pour garantir un rendement maximal aux créanciers	Générer des fonds au profit des créanciers

Domaine de travail	Travaux entrepris	Pourquoi le travail était nécessaire	Quel est l'avantage financier éventuel du travail fourni aux créanciers OU s'il était exigé par la loi
Comptabilité et trésorerie	<ul style="list-style-type: none"> Examiner les soldes des comptes préalables à la mise sous Administration pour s'assurer qu'ils sont conformes à la politique de gestion de trésorerie de PwC UK. Examiner le portefeuille d'investissement et décider de convertir les investissements en liquidités. Préparer et mettre à jour les rapports sur les flux de trésorerie à mesure que nous gagnons en visibilité sur les recettes et les paiements. Traitement des paiements, y compris l'examen et l'approbation par les cadres supérieurs chargés du dossier. Produire et examiner les rapprochements bancaires mensuels. 	Gérer les comptes bancaires de la Société	Assure la gestion appropriée des fonds détenus
Législation et conformité	<ul style="list-style-type: none"> Supervision des titulaires d'une fonction. Examiner les livres et les registres de la Société. Mise en place de systèmes internes de traitement des cas, de classement et de comptabilité. Préparer des propositions pour atteindre l'objectif de l'Administration, y compris demander un accord de coopération aux directeurs de la Société et les informer de la législation en matière d'insolvabilité. Tenir à jour nos dossiers, préparer des notes de dossier, classer les courriers électroniques pertinents et les pièces justificatives dans le système de classement. Préparer et publier tous les documents, avis et rapports réglementaires requis. Des appels/réunions d'équipe réguliers sont nécessaires pour convenir des objectifs et évaluer les progrès. Les activités de conformité telles que les contrôles de lutte contre le blanchiment d'argent, la vérification des sanctions et le protocole de traitement des informations. 	Pour se conformer aux obligations légales	Requis par la loi/réglementation
Taxes et TVA	<ul style="list-style-type: none"> Travailler avec plusieurs spécialistes pour mieux comprendre la résidence fiscale et en matière de TVA de la Société. Étudier le potentiel des recouvrements fiscaux italiens sur les acomptes versés. Prise en compte des questions de conformité fiscale dans tous les territoires où la Société opère. 	Respecter les obligations légales et payer l'impôt qui maximise les retombées pour les créanciers	Exigé par la loi et assure le paiement approprié de l'impôt sur les sociétés, au profit des créanciers

Nos travaux à venir

Nous devons encore faire le travail suivant pour atteindre l'objectif de cette Administration.

Domaine de travail	Nos travaux à venir	Quel est l'avantage financier éventuel du travail fourni aux créanciers OU s'il était exigé par la loi
Stratégie et planification	<ul style="list-style-type: none"> Surveiller les performances d'Armour par rapport au budget. Réunions trimestrielles pour discuter des performances et des informations concernant la gestion. Discussions et planification concernant le portefeuille de stratégie commerciale ATE, y compris la liaison avec les courtiers et les avocats qui détiennent des pouvoirs délégués. Gérer le processus de vente/transfert potentiel des activités RB ATE et DA ATE. Discuter des stratégies proposées pour d'autres portefeuilles d'activités ainsi que des mécanismes de sortie possibles. Travail supplémentaire à effectuer sur les fournisseurs et les contrats. 	Garantit une progression ordonnée de la gestion de la procédure et des coûts
Gestion de la liquidation Supervision	<ul style="list-style-type: none"> Examiner les paiements et les pièces justificatives concernant les titulaires de police admissibles au titre du FSCS. Continuer à négocier les créances importantes. Examiner et répondre aux recommandations des gestionnaires de créances d'Armour et approuver les actions concernant les créances importantes, les litiges ou les recouvrements de créances auprès de tiers. L'adjudication des créances. Examen détaillé des cas RB ATE et ajustement des créances. Continuer à étudier les possibilités d'éligibilité au fonds de compensation pour les titulaires de police irlandais d'Elite. 	Maximiser les fonds au profit des créanciers
Créanciers	<ul style="list-style-type: none"> Liaison avec les créanciers. Répondre aux questions des créanciers de l'Assurance directe. Accorder les créances des créanciers de l'Assurance directe. Paiement aux créanciers de l'Assurance directe. 	Travail effectué en prévision de la restitution des fonds aux créanciers
Actifs	<ul style="list-style-type: none"> Analyser les dossiers de la Société et poursuivre les recouvrements, y compris les recouvrements de réassurance, les primes, les fonds alloués aux créances et autres actifs. Correspondance avec les débiteurs de réassurance concernant les règlements suite à une analyse coûts-avantages au cas par cas. 	Générer des fonds au profit des créanciers
Comptabilité et trésorerie	<ul style="list-style-type: none"> Rapprochements bancaires. Analyse de couverture de devises. Comptabilisation des paiements et des recettes sur les comptes bancaires du cas. Traitement des paiements. Clôture des comptes bancaires. Traitement des chèques de dividendes non encaissés. 	Assure la gestion appropriée des fonds détenus

Législation et conformité	<ul style="list-style-type: none"> Préparation et présentation de rapports d'étape semestriels aux créanciers. Respecter les exigences légales en matière de dépôt. Préparation et diffusion du rapport final. 	Requis par la loi/réglementation
Taxes et TVA	<ul style="list-style-type: none"> Préparation des déclarations fiscales. Obtention de l'autorisation du HMRC. 	Exigé par la loi et assure le paiement approprié de l'impôt sur les sociétés, au profit des créanciers
Clôture	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir les autorisations de clôture. Procédures de clôture. Liquidation des activités de la Société en général. 	Requis par la loi, s'assure que toutes les questions administratives ont été traitées

Paiements aux associés

Nous n'avons effectué aucun paiement aux associés au cours de la Période couverte par ce rapport.

Dépenses

Nous ne sommes pas tenus de demander l'autorisation de prélever des frais ou des dépenses, sauf s'il s'agit de services partagés ou attribués fournis par notre propre société, y compris la location de salles, le stockage de documents, la photocopie et les installations de communication. Ces types de frais sont appelés dépenses de « Catégorie 2 » et doivent être directement imputés au cas, soumis à une méthode de calcul et de répartition raisonnable et approuvés par la même partie qui approuve nos honoraires.

Les dépenses de la Catégorie 1 comprennent les paiements à des tiers, par exemple en relation avec les frais de voyage, la publicité légale et l'assurance du titulaire d'une fonction en cas d'insolvabilité.

Notre politique en matière de dépenses permet que toutes les dépenses dûment engagées soient refacturées à l'administration mais n'ont pas encore été approuvées.

Des dépenses de Catégorie 1 représentant un total de 12 909 £ ont été engagées au cours de la période. Aucune dépense de Catégorie 2 n'a été engagée.

Nos relations

Nous n'avons aucune relation commerciale ou personnelle avec les parties qui approuvent nos honoraires ou qui fournissent des services dans le cadre de l'Administration, lorsque la relation pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts.

Sociétés juridiques et autres sociétés professionnelles

Nous avons instruit les professionnels suivants sur ce cas :

Service fourni	Nom de la société/organisation	Motif sélectionné	Base des frais
Services juridiques, notamment : <ul style="list-style-type: none">Assistance lors de la gestion et de la conclusion des créancesCoûts encourus lors de la récupération de l'argent des créances	<ul style="list-style-type: none">Ayache SalamaClyde and Co US LLPCassel AvocatsFreshfields Bruckhaus Deringer LLPTriay LimitedHassans International LawDa Ros AssociesGeoffrey BarthelemyLexavoue Aiz En ProveranceRaphaela DeconstanzaSonia LodsFilip and Company Business LawA and L GoodbodyClamens ConseilEymard Sablier AssociesJean-Baptiste MeyrierS.C.P. ChristopheLEXAVOUECMS Adonnino Ascoli & Cavasola Scamoni	<ul style="list-style-type: none">Connaissance du secteurExpertise en matière d'insolvabilitéCompétence juridictionnelle	Coûts en temps et dépenses
Agents <ul style="list-style-type: none">Gestion des créances	<ul style="list-style-type: none">Marley Risk ConsultantsWoodgate et Clark LimitedACS Solutions	<ul style="list-style-type: none">Connaissance des titulaires de policeExpérience de gestion des créances	Coûts en temps et dépenses

Nous exigeons de tous les professionnels tiers qu'ils présentent des analyses et un récit des coûts en temps ou un calendrier des accomplissements réalisés, en fonction de leur base d'honoraires, à l'appui des factures rendues. Toutes les factures sont examinées avant d'être approuvées pour le paiement. Nous sommes convaincus que le niveau des frais juridiques et professionnels est approprié.

Annexe D :

Frais préalables à la mise sous Administration

Nous n'avons pas encore pris de mesures pour obtenir l'approbation du paiement des frais engagés avant la nomination et détaillés dans nos Propositions. Les frais préalables à la mise sous Administration des Co-Administrateurs doivent être fixés par le Comité des Créanciers en vertu de l'article 464(1)(a) de la GIA11, en prenant en considération les principes énoncés à l'article 466 de la GIA11, et sont payables avec toutes les dépenses encourues à cet égard, telles qu'également approuvées par le Comité des Créanciers. Le tableau ci-dessous présente les coûts qui ont été encourus avant notre nomination et qui ont été rapportés dans nos Propositions.

	Détails de l'accord	Montant payé (£)	Montant non payé (£)	Nature du paiement
Nos honoraires en tant qu'Administrateurs en attente de validation	Aucun accord formel	Aucun(e)	282 910	Voir ci-dessous
Dépenses encourues par nous en tant qu'Administrateurs en attente de validation	Aucun accord formel	Aucun(e)	10	Dépenses internes de la Société
Frais et dépenses juridiques engagés par la société avant la mise sous Administration, soumis à la TVA	Conditions d'engagement formelles convenues	68 147 1 040	Aucun(e)	Frais juridiques <ul style="list-style-type: none"> Freshfields Bruckhaus Deringer LLP Dépenses <ul style="list-style-type: none"> TransPerfect
Frais et dépenses juridiques engagés par la société avant la mise sous Administration, non soumis à la TVA	Conditions d'engagement formelles convenues	40 386	Aucun(e)	Frais juridiques <ul style="list-style-type: none"> Triay Triay Hassans International Law
Total		109 573	282 920	

Détails des travaux entrepris avant la mise sous Administration par les Administrateurs en attente de validation

Classification des fonctions de travail	Associé (£)	Directeur (£)	Cadre supérieur (£)	Responsable (£)	Associé principal (£)	Associé (£)	Total des heures	Coût du temps (£)	Taux horaires (£)	Commentaires sur le travail effectué
Actifs				1 555	1 138		7	2 293	328	<ul style="list-style-type: none"> Prendre les premières mesures pour préparer la sécurisation des liquidités et des investissements de la Société immédiatement après la nomination
Communication		1 920	6 353	35 700	4 388		94	48 360	512	<ul style="list-style-type: none"> Examiner les données relatives aux titulaires de polices et aux créanciers pour comprendre la possibilité d'émettre des lettres de notification Rédaction des lettres initiales de notification Mise en place du site web relatif à l'Administration
Législation et conformité	28 695	28 560	4 417	3 218	7 150	400	180	72 439	671	<ul style="list-style-type: none"> Entreprendre la planification nécessaire pour s'assurer que nous sommes prêts à nous conformer à toutes les obligations légales suite à la nomination Formuler et préparer des plans et des actions détaillés concernant toutes les questions prévues pour le premier jour et la première semaine
Stratégie	33 783	42 720	35 211	12 390	325	125	179	124 554	696	<ul style="list-style-type: none"> Identifier, briefer et mobiliser une équipe appropriée de professionnels pour qu'ils soient prêts dès leur nomination Obtenir une connaissance des domaines d'activité afin de mettre en œuvre les stratégies appropriées après la nomination dans les meilleurs délais
Tierces parties	13 120	18 050		4 095			50	35 265	712	<ul style="list-style-type: none"> Liaison avec les tiers, y compris les régulateurs et les régimes de compensation
Grand total	75 598	91 250	45 980	56 558	13 000	525	438	282 910	646	

Annexe E :

Autres informations

Informations sur les tribunaux concernant l'Administration :	La Cour suprême de Gibraltar Numéro de cas : 2019/COMP/002
Nom complet et nom commercial :	Elite Insurance Company Limited
Numéro d'enregistrement :	91111
Adresse enregistrée :	Suite 23, Portland House, Glacis Road, Gibraltar
Directeurs de la société :	Brad Scott Huntington John Caldicott Williams
Secrétaire de la société :	Fiduciary Management Limited
Participations :	Capital social émis 2 600 000 Actions ordinaires de 1 £ chacune Détenue à 100 % par Gunnary Limited
Date de nomination pour l'Administration :	11 décembre 2019
Noms et adresses des Co-Administrateurs :	Edgar Charles Andrew Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited, 327 Main Street, Gibraltar et Dan Yoram Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP, 1 Embankment Place, Londres, WC2N 6RH
Nom et adresse du mandataire/demandeur :	Les directeurs de la Société c/o Suite 23, Portland House, Glacis Road, Gibraltar
Site internet :	www.pwc.co.uk/elite-insurance
Objectif poursuivi par les Co-Administrateurs :	Objectif b - obtenir un meilleur résultat pour l'ensemble des créanciers de la Société que celui qui serait obtenu si la Société était liquidée (sans avoir été préalablement mise sous Administration)
Répartition des responsabilités des Co-Administrateurs :	En ce qui concerne les pouvoirs énoncés dans l'Annexe 1 de la GIA11, pendant la période où l'Administration est en vigueur, toute fonction devant être exercée par les personnes désignées pour agir en tant qu'Administrateurs peut être exercée par l'une ou l'autre ou toutes les personnes désignées ou l'une des personnes exerçant cette fonction à l'heure actuelle
Règlement (UE) 2015/848 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relatif aux procédures d'insolvabilité (refonte) :	Le Règlement CE sur l'insolvabilité ne s'applique pas



© 2020 PricewaterhouseCoopers LLP. Tous droits réservés. PwC renvoie à l'entreprise membre basée au Royaume-Uni et peut parfois renvoyer au réseau PwC. Chaque cabinet membre est une entité juridique distincte. Veuillez vous reporter à <http://www.pwc.com/structure> pour de plus amples détails.